VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Par Jas A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés DE valeur

— DES —

PREMIER, DEUXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

Eugène F. Buhler et als vs Frederick et Henry Buhler et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. No 64,407.

IL sera vendu à l'enchère publique le MARDI 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé e 22 mars 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, encanteur — Bureau, 630 rue Gravier—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Chippewa, St James et St Thomas, désigné comme lot A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après ledit plan trente pieds (30') huit pouces (8") de face à la rue Market par quatre vingt deux pieds (82') de profondeur entre lignes parallèles, étant une partie du lot original No 2 dudit ilet, les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 742 744, rue Market, contenant 4 chambres et al ée en briques de chaque côté et devant se louer $8 par côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., ladessus situé dans le même district et ilet que la propriété en ce'à ci dessus décrite désignées par la lettre B, sur ledit plan de S. G. Del Isle voyer, mesurant d'après cela trente trois (33) pieds trois pouces (3") et trois lignes (3"') de face sur la rue Market par une profondeur et face sur la rue Chippewa de quatre vingt deux (82') pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Market et Chippewa et faisant partie des lots originaux Nos 1 et 2 dudit ilet. Les améliorations consistent en un magasin, buvette et entrepôt, sur un côté quatre chambres et mansarde de l'autre côté et a été des années occupé comme épicerie et buvette et maintenant se loue à $32.00 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété en ceci ci dessus premièrement décrite, mesurant quarante-cinq (45') pieds dix (10") pouces et cinq (5"') lignes de face à la rue Chippewa sur soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et trois (3"') lignes de profondeur entre lignes parallè es, désigné par la lettre C sur ledit plan de S. G. De l'Isle, voyer, étant la partie du fond des lots originaux Nos 1 et 2 dudit ilet.

Les améliorations comprenant les triples cottages bien construits, 1656-1658-1660 rue Chippewa, et contenant 3 chambres de chaque côté et toujours loué pour $7.00 par côté ou $21 par mois.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Prenué et Laurel et Philip, mesurant vingt cinq [25'] pieds, quatre (4") pouces et trois (3"') lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur sur le côté vers la rue Philip : de cent cinquante neuf [159'] pieds, dix [10"] pouces et six [6"'] lignes, et une profondeur sur le côté vers la rue Première de cent trente six pieds [136'] un (1") pouce et quatre [4"'] lignes de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Première de trente cinq [35'] pieds un (1") pouce et delà une seconde profondeur de vingt trois (23') pieds, neuf (9") pouces et deux (2"') lignes par une largeur dans le fond de soixante pieds (60') quatre (4") pouces et quatre [4"'] lignes, désigné par la lettre A sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, étant une partie du lot original No 25, et la partie du fond du lot original No 26 du dit ilet.

Les améliorations consistant de la jolie résidence simple en bois à deux étages, couverte en ardoises, connue comme No 2318 rue Constance, retirée de la banquette, entourée d'un grillage en fer, cour en Schillinger, contenant salons doubles, salle à manger, cuisine, 3 offices et vestibules au rez-de-chaussée, cinq grandes chambres à coucher et chambre à bain au premier avec eau chaude et froide dans la chambre à bain et cuisine, 3 grandes citernes; et maintenant loué à Mail jusqu'au 1er octobre 1901 à $35 par mois.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désigné comme lot lettre B dudit plan de S. G. Del Isle, voyer, et mesurant d'après ledit plan, trente cinq (35') pieds un (1") pouce de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-six (136') pieds un (1") pouce et quatre (4"') lignes, étant partie des lots originaux Nos 25 et 26 dudit ilet.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos 2320 et 2322 rue Constance, retiré de la banquette, entouré d'un grillage en fer contenant de chaque côté sept chambres et bain, cours et allées en Schillinger et en briques: loué $22,00 par côté à de bons locataires.

6° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Décatur, Dumaine et Chartres, désigné par la lettre A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela trente-deux pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Madison sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-cinq pieds, huit pouces, étant l'entier du lot original No. 23, et une partie du lot No. 20 du dit ilet.

Les améliorations consistant du cottage double en briques, extra grand, Nos. 535-537 rue Madison, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté, la cour et allée pavées en Schillinger et loué pour la somme modique de $10.00 par côté.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété en ceci sixièmement décrite et mesurant quatre-vingt onze pieds quatre lignes de face à la rue Madison sur une première profondeur sur le côté vers la rue Decatur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit vers la rue Chartres soixante-deux pieds, de là une seconde profondeur à la rue Dumaine de soixante-cinq pieds huit pouces, puis à angle droit vers la rue Chartres faisant face à la rue Dumaine soixante-deux pieds sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit sur la ligne vers la rue Madison de trente-et-un pieds onze pouces quatre lignes, étant composée de l'entier des lots originaux 14, 17, 19 et 24 et une partie du lot No 20 du dit ilet.

Les améliorations consistant de l'ancienne boulangerie bien établie, magasin et entrepôt Nos 532 536 rue Dumaine contenant magasin, salle à manger, cuisine, chambres à coucher dans le corps de la maison et bâtisses dans la cour et dans le fond avec four ayant une capacité de cuir à chaque fournée une grande quantité de pain et maintenant loué à un petit loyer de $60 par mois pouvant être facilement augmenté de $85 à $90 par mois.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Constance, St André et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan fait par S. G. DelIsle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela quarante cinq pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Ste. Marie par une profondeur et face sur la rue Constance de laquelle il forme l'encoignure, de cinquante-huit pieds, quatre pouces et une profondeur du côté vers la rue Magasin, de trente pieds, onze pouces, sur une allée de quatre pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune audit lot et au lot B sur ledit plan, de là sur une ligne oblique de quatre pieds, deux pouces, de là une autre profondeur de vingt-cinq pieds, huit pouces sur la ligne du lot B, sur une largeur dans le fond de quarante-huit pieds, trois pouces.

Les améliorations comprenant le triple cottage 1000-1002 1004 rue Ste Marie contenant quatre chambres de chaque côté et loué $32 par mois.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété huitièmement décrite désigné par la lettre B sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901 et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune au dit lot et au lot A, sur le dit plan de là sur une ligne oblique deux pieds dix pouces, de là une autre profondeur de trente huit pieds deux pouces, vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond, et une profondeur sur le côté vers la rue Magasin de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot C, sur ledit plan; de là quatre pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une deuxième profondeur de trente six pieds huit pouces sur la ligne du lot C. Les améliorations consistent du cottage double Nos 1006 et 1008 rue Ste Marie, contenant quatre chambres de chaque côté et loué pour $10 chaque côté.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite, mesurant quinze pieds quatre pouces de face sur la rue Ste Marie par une première profondeur sur le côté vers la rue Constance de trente pieds trois pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot B sur ledit plan, de là cinq pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une seconde profondeur de trente six pieds huit pouces, de là à angles droits vers la rue Constance sur la ligne le séparant du lot B vingt neuf pieds six pouces, de là une troisième profondeur de cinquante six pieds huit pouces et cinq lignes et sur le côté vers la rue Magasine d'une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur quarante sept pieds sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond, et l'usage d'une allée commune de neuf pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de trente-cinq pieds commune à ce lot et aux autres lots, désigné par la lettre C sur le plan de S. G. De l'Isle, voyer le 18 février 1901. Les améliorations comprennent la boulangerie bien établie depuis longtemps et l'emplacement pour affaires 1010 rue Ste-Marie contenant 8 ou 10 chambres, grand four et boulangerie, citernes, écurie, cour, gaz et tout ce qui est nécessaire pour conduire avec succès une grande entreprise commerciale. Loué jusqu'au 1er octobre 1901 à $3 / par mois.

11° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite désignés comme lots D. et E. sur ledit plan fait par S. G. Del Isle, voyer, le 18 février 1901 et mesurant comme suit: Lot D. vingt neuf pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Constance par une profondeur sur la ligne vers la rue Ste Marie de quarante huit pieds trois pouces et une profondeur sur la ligne vers la rue St André sur la ligne d'une allée de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot E. vingt six pieds un pouce, de là sur une ligne oblique de trois pieds de là une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces par une largeur dans le fond de trente et un pieds un pouce: lot E mesurant vingt sept pieds onze pouces une ligne de face à la rue Constance sur une profondeur du côté vers la rue Ste Marie sur une allée de trois pieds un pouce de largeur, commune au dit lot et du lot D sur ledit plan de vingt six pieds un pouce, delà sur une ligne oblique de trois pieds, delà une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Ste Marie par une profondeur de quarante huit pieds trois pouces sur une allée commune au dit lot et autres, neuf pieds de largeur par une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds cinq pouces cinq lignes.

Les améliorations consistent des deux cottages doubles connus comme Nos 1909-1911, 1913 1915 rue Constance, contenant trois chambres de chaque coté et pour $8 le coté Ces cottages seront vendus séparément.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans, à 7 pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1901 et les timbres de revenue devant être payées par les acquéreurs. Actes de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23

VENTES A L'ENCAN.

Charles S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charter Oak Stove & Range Co , Ltd. et als vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, enregistré et fait le 28ème jours de mars 1901, sur la pétition de George Fuchs, receveur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique sur les lieux Nos 417, 419 et 421 rue du Camp, entre l'allée Commerciale et la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 15 avril 1901, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement la propriété de la raison sociale de Henry Rice et Fils et de Henry Rice et Philip R. Rice, membres individuels de ladite raison sociale, maintenant en la possession et le controle de George Fuchs comme receveur, incluant marchandises, stock in trade, comptes courants et billets à recevoir et dettes dues à ladite raison sociale ou au receveur, ont les installations et toutes les dépendances de quelque description des affaires de ladite raison sociale et dudit receveur incluant le droit d'occupation des lieux Nos 417, 419 et 421 rue du Camp jusqu'à l'expiration du bail le 9 août 1901, sans réserve ou exception quelconque, en un lot et une allant et continuation des affaires et entreprises.

Toutes les ventes de marchandises et toutes les collections de comptes courant et de billets à recevoir ou autres dettes dues à ladite raison sociale ou au receveur faite après le 28 mars 1901 jusqu'à et incluant la date de confirmation de la vente et livraison de possession devra revenir à et appartenir à l'acquéreur.

Conditions de la vente — L'acquéreur devra sur les lieux déposer avec George Fuchs, receveur comptant ou en chèque certifié au moins 10 0/0 du prix d'achat la balance du prix devant être payé comptant sur la confirmation de la vente par la cour et livraison de possession à l'acquéreur.

CHARLES S. PITCHER, Encanteur.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
30 mars—30—avril 8 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Premier District,

Portant les numéros municipaux 753 et 757 rue Sud Remparts, entre les rues Julie et Girod.

William G. Vincent vs Oscar Flerin et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 63,383—En vertu d'un writ de fieri facias contre William Newman à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No. 293, borné par les rues Remparts, Bassin, Julie et Girod désignés comme lots Nos 6 et 7; ledit lot No 7 mesure vingt sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Remparts sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Julie, quatre-vingt-douze pieds huit pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 6 avec une largeur sur la ligne du fond de dix pieds onze pouces, et ledit lot No 6 est contigu audit lot No 7 et mesure vingt-sept pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue Remparts sur quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Girod et quatre-vingt-douze pieds huit pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7 et dix pieds dix pouces de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de William Newman.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

Dufour & Dufour, avocats du plaignant.
30mars—30—avril 4 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Portant les numéros municipaux 717 et 721 rue Constantinople, entre les rues Constance et Laurel.

Mlle L. M. Clerc et al (Wm [J. Salter, mandataire), vs Mme Appolon Loge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 63,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Austerlitz, désignés par les numéros cinq et six, dans l'ilet No 169; lesdits lots cinq et six sont contigus et mesurant chacun vingt huit pieds dix pouces et trois lignes de face sur la rue Constantinople par une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Fred Adolph, avocat.
30 mars—30—avril 4 12 19 26—mai 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur des Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Metropolitan Bank versus Peter Blaise, Affaire No 48,041.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als, Affaire No 48.042.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als Affaire No 48,043.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois plurius writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Canal et Galvez et l'avenue Cleveland [anciennement la rue Jackson ou Gasquet] désigné par le No Deux sur un plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, et par le même numéro sur un devis dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer de ville, daté le 16 mai 1877 et annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, ancien notaire, daté le 25 mars 1879, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit devis ou plan vingt-cinq [25] pieds de face à la rue Johnson, vingt six [26] pieds sept [7] pouces sur la ligne du fond, cent quarante trois [143] pieds sept [7] pouces sur la droite et cent trente quatre [134] pieds cinq [5] pouces et six [6] lignes sur la ligne le séparant du lot No 3.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quatre et cinq sur un certain plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, et dont une copie faite par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté le 11 mars 1841 et déposé pour référence en l'étude de Michael Gernon, ancien notaire; lesdits lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt-cinq [25] pieds de face à la rue Johnson, et vingt-six (26) pieds, sept (7) pouces de largeur dans le fond par les suivantes profondeurs à savoir, le lot No quatre a cent vingt cinq (125) pieds, deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No trois et cent seize (116) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No cinq et lot No 5 a cent seize (116) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent sept (107) pieds, sept (7) lignes de profondeur sur la ligne le séparant des lots Nos six, sept et huit

3° Deux certains lots de terre situés dans les mêmes district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos six et sept sur un plan dressé par Charles G. De Lisle, le 3 février 1888 et annexé à un acte passé pardevant A. V. Phillips, ancien notaire, le 9 août 1888, dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 139, folio 373; lesdits lots mesurant comme suit à savoir: le lot No six mesurant vingt-six (26) pieds, trois (3) lignes de face à la rue Canal, sur cent neuf [109] pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Johnson, formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, et le dit lot No sept est contigu au dit lot No six et mesurant vingt-six [26] pieds, quatre [4] lignes de face à la rue Canal sur cent neuf [109] pieds dix [10] pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes desdites propriétés ci-dessus décrites, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

4° Un certain lot ou portion de terre, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, St-Jean, maintenant Bassin, Gravier et Remparts, formant l'encoignure des rues Perdido et Bassin, et mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade sur la rue Bassin, entre lignes parallèles, de soixante trois pieds onze et un quart de pouces et désigné par le No Un sur un plan fait par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 30 janvier 1833, annexé à un acte de vente passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire en cette, sous la date du quatorzième jour de février 1833.

5° Un lot de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Clara, Claiborne et Perdido et désigné par le No 4 sur un devis étant une copie d'un plan dressé par Williams et Patton, voyers, le 31 août 1895, annexé à un acte de vente Thomas Maguire, et aussi par le même numéro sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 27 novembre 1860, le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne, Perdido et Clara, et mesurant trente-trois pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Clara, trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade sur la rue Perdido de cent trente deux pieds sept pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No trois de cent dix-sept pieds six pouces et deux lignes.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet C, maintenant ilet No 473 borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot No 13 sur un plan dressé par Louis Bringer voyer, le 20 avril 1839; déposé en l'étude de D. L. MaCay, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Bertrand, sur cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur.

7° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, daté le 6 septembre 1834 et déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire, sous le No 42, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

8° Deux certains lots ou portions de terre, etc., situés dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Cleveland et Palmyre, mesurant quarante-trois pieds de face à la rue Claiborne sur cent trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesurant plus ou moins

9° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, (autrefois Jersey), Lyon, Upperline et Laurel, mesurant ensemble cent quatorze pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 15 mai 1878. La dite portion de terre est composée de premièrement, vingt deux pieds de face à la rue Annonciation par toute la profondeur du lot No 2, le tout des lots Nos trois et quatre de l'ilet No sept du faubourg ouest Bouligny, sur un plan dressé par B. Buisson le 6 janvier 1850 deuxièmement, un certain morceau ou portion de terre mesurant quarante pieds de face sur ladite rue Annonciation par ladite profondeur de cent pieds, et étant le tiers ouest des lots originaux désignés par les Nos neuf et dix sur un plan de C. F. Zimple, daté le 18 mars 1834.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 439, borné par les rues Foucher Carondelet, Baronne et Amélie, désigné par le No 20; ledit lot de terre mesurant vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de cent cinquante pieds.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Prieur, Douane et Roman, et désigné par le No Seize de l'ilet ou ilot No 62, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la 2ème municipalité, daté le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire en cette ville. Le dit lot formant l'encoignure des rues Douane et Prieur, et ayant, en mesure anglaise vingt-sept pieds de face à la rue Douane, et s'étendant en profondeur cent six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles et de face sur la rue Prieur.

12 Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 517, borné par les rues Perdido, Galvez Johnson et Poydras, ledit morceau ou portion de terre mesure quatre-vingt-dix-neuf pieds de face à la rue Perdido sur cent dix pieds de profondeur.

13° Un certain ilet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro 780 borné par l'avenue Carrollton, les rues Solomon, Banks et Bandin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les propriétés ci dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant les propriétés de Peter Blaise.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dinkelspiel et Hart, avocats pour les plaignants.
23 mars—23 25 29—avril 4 12 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1905 rue Palmyre, entre les rues Roman et Prieur.

Geo. Redersheimer vs Philip Brandenborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Roman, Prieur et Jackson, maintenant Gasquet, lequel lot de terre est désigné par le Numéro Un sur un plan daté le 1er juin 1853 et déposé en l'étude de William Shannon, notaire, d'après le plan No 15 de son livre de plans, et d'après cela, et à un devis d'arpentage de W. T. Thompson, député voyer de ville, daté le 9 juillet 1857, et annexé à un acte en date du 10 juin 1897 pardevant Théo. G. Spitsfaden, notaire, le dit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Fredrichs & Bartley, avocats pour le plaignant
22 mars—22 23 29—avril 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI facias dans l'affaire de Eureka Assembly No 3923 Knights of Labor vs J. E. Caladara, No 61,264, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, j'ai saisi et je vendrai à l'enchère publique pour du comptant, à mon entrepôt sur la rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres, SAMEDI, le 30 mars 1901, à 10:30 heures A. M., un lot de meubles, comptoir, glacière joli peanut roaster, divers, etc., d'après l'inventaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats des plaignants.
19 mars—19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Formant l'encoignure des rues Douane et Rendon, (ilet borné par les rues Bienville Lopez).

Gustave Pitard versus Prestia Antonino.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,202—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Rendon et Lopez, désigné comme lot Numéro treize de l'ilet Numéro cinq sur un certain plan fait par F. M. Tourné, voyer, en date du 15 mars 1864, déposé dans l'étude de S Magner, ancien notaire en cette ville, conformément auquel dit plan le dit lot forme l'encoignure des rues Douane et Rendon et mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face sur la rue Douane par cent deux pieds de profondeur et de face sur la rue Rendon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mars—2 8 15 22 29—avr 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le numéro municipal 3526 rue Laurel entre les rue Foucher et Aline.

Louis Spiro vs Vve L. K. Stork et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,306—En vertu d'un writ de saisie et vente à Frank Marquez ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et à moi transféré par ledit ancien shérif je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Laurel, Foucher, Aline et Annonciation, étant le lot No 22 sur un devis dressé par Arthur De Armas, voyer, daté le 7 mai 1881 et comme il est démontré sur un devis annexé à un acte de vente d Albin Ebonereau à Charles William Stork, passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 12me jour de juin 1885, ledit lot mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes parallèles de cent et cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Harold W. Newman avocat pour le plaignant.
8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 87 et 89 rue Poydras, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.

Prosper Betbèse versus H F. Maignan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,543—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 4 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du défendeur, Henri François Maignan, à savoir, en vingt et unième partie indivise en et à la propriété ci après:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 130, borné par les rues Poydras, Natchez, Tchoupitoulas et Magasin, lequel dit lot de terre commence à une distance de quarante-trois pieds cinq pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Poydras et Magasin et mesurant quarante deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Poydras et quarante et un pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de G. S Dufossat et quatre vingt sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasin la séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de Mme W. T. Heup, et quatre vingt quinze pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de coté la plus près de la rue Tchoupitoulas et la séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de B. Biardone, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux (vieux) 87, 89 rue Poydras en cette ville et toutes les dépendances là dessus. Lequel dit lot de terre est désigné par la lettre F sur un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 avril 1865 et annexé à un acte pardevant S. Magner, ancien notaire, le 15 mai 1865 et est composé de la partie du fond des lots originaux numéros 1, 2, 3 et 4 sur un plan de D'Hémécourt daté le 22 novembre 1858, annexé à un acte de partage entre la veuve et les héritiers du décédé John Geisee, passé pardevant O. De Armas, ancien notaire, le 26 novembre 1853 et correspondant aux lots désignés par les lettres A. B. C D sur ledit plan de D Hémécourt, daté le 26 avril 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

U Marinoni, avocat pour le plaignant.
1 mars—1 2 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Fanny Freret.

No 64,001—Division D.

Conformément à un ordre de l'Honorable W B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District signé le premier jour de mars 1901, et les directions des exécuteurs; il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, à midi, au quatrième jour d'avril 1901, les propriétés ci-dessous décrites:

1° Les effets mobiliers situés au local 1731 rue Deuxième et décrits dans l'inventaire enregistré dans ladite succession.

2° Le lot de terre désigné par la lettre "A" dans l'ilet No 245 borné par les rues Seconde, Carondelet, Baronne et Première, ledit lot ayant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante pieds, six pouces et une ligne de profondeur et de face sur la rue Carondelet avec les bâtisses et améliorations, consistant en la maison à deux étages et mansarde No 1703 rue Seconde et formant l'encoignure des rues Seconde et Carondelet.

3° Le lot adjoignant à l'ouest désigné par le No 4 dans le même ilet, mesurant trente pieds de face à la rue Seconde sur cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde, No 1707 rue Seconde.

4° Le lot suivant adjoignant vers la rue Baronne, étant désigné par le No 3 dans le même ilet mesurant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde No 1711, rue Seconde

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet No 245, borné par les rues Deuxième, Première, Baronne et Carondelet, mesurant cent quinze pieds de face sur la rue Deuxième, commençant à une distance de trente cinq pieds de l'encoignure des rues Deuxième et Baronne, par cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Carondelet, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt pieds, ensuite s'élargissant à angles droits de trente cinq pieds jusqu'à la rue Baronne et une seconde profondeur et face à la rue Baronne de vingt sept pieds et ayant cent cinquante pieds de largeur sur la ligne du fond, avec les améliorations consistant en une grande maison en bois à deux étages et mansarde, No 1731 rue Seconde

Wm A. Freret,
F. G. Freret, exécuteurs.

Conditions—Comptant.

Vente pardevant Charles Forman, notaire

Benjamin Rice Forman, avocat des exécuteurs.

2 mars—2 9 16 23 30 —avr 4

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Mme Caroline Lambert vs Daniel Coughlin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, — No 4605 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 9me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

John B. Fischer, avocat pour la plaignante.
30 mars—30 - avril 3 9

Ortere Perrique vs Chas Decombe.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 4293 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 3me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M. la propriété ci après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, une machine à coudre, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus d'après inventaire enregistré à mon bureau. Condition—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

24 mars—24 30—avr 3

Mme Johanna Phillips vs Geo. P. Jackson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 4,362—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division B, je procéderai à la vente à l'enchère que, à mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 2me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, un piano et tabouret, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—CHARLES R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

23 mars—23 30—avril 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret Schatz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,326—Division E—Attendu que Henry Camors a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Margaret Schatz, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

30 mars—30—avril 3 8

Succession de Margaret ou Mary Clapper, veuve de E. J. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 64,296—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. F. Walton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

30 mars—1f

Succession de Mme Anna Lanfranco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 63,849—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. Bassetti, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats
30 mars—30—av 3 8

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No.	Departs
1 fast line	6:35 pm	2 fast m'l	7:45 pm
3 fast mail	7:40 am	4 limited	11:15 am
5 limited	5:30 pm	6 fast line	7:55 am
7 Coast tous les jours dim ex	8:55am	8 Coast tous les jours (dim ex)	3:59 pm
9 Dim Exc.	9:30 pm	10 Dim Exc	8:05am

Bureau pour la vente des billets, coin de Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.

P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

Bureau de Billets de la Ville.

Coin St-Charles et Canal

Depot de Passagers,

Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Départs	Arrivée
	No 9	No 6
Express Cal. et Mexico	10:45 a m	6:10 p m
	No 5	No 10
N. O. et Houston Local	8:05 a m	6:45 p m
	No 7	No 8
Express San Antonio	9:40 p m	7:50 a m

Chars à fauteuils allant d'un bout à l'autre de la ligne, entre la Nouvelle-Orléans et Denison, Texas; sur le train No 9.

Sunset Limited avec trains à chars-vestibules possédant des compartiments composites et des chars-dortoirs avec salons, chars-restaurants. Trains allant directement à San Francisco. Départs 10:45 A. M. lundi, jeudi et samedi; arrivant les mêmes jours à 7:20 P. M.

Chars Dortoirs Pullman avec Buffet entre la Nouvelle Orléans et San Francisco d'un bout à l'autre de la ligne entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico sur les trains Nos 9 et 10.

Chars dortoirs Pullman avec buffet sur les trains Nos 7 et 8 entre la Nouvelle-Orléans et Galveston et San Antonio.

Excursion-Sleepers laissent la Nouvelle-Orléans tous les jours excepté le lundi, allant jusqu'à San Francisco.

Souvenez-vous que le Southern Pacific est la seule ligne allant d'un bout à l'autre à tous les points de la Côte du Pacifique.

4v—1an

Southern RAILWAY.

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3:30 P. M

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne. John M. Knight, Ass't Agent de Pass. et Billets

M. R. Pawers, Agent de District de Passagers

S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass. Atlanta, Géo.

W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.

J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D.C.
17 déc 1an

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY.
Agent général pour le Fret

J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nlle-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	3:00 p. m
A St-Louis	5:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	8:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m
Arrive—		
A la Nlle-Orléans	7:30 p. m	
A Chattanooga	9:45 a. m	
A Knoxville	1:10 p. m	
A Bristol	5:45 p. m	
A Washington	6:52 a. m	
A Philadelphie	10:15 a. m	
A New York	1:00 p. m	

CHARS Restaurant-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.

Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga, Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvania, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvania et des bacs du haut de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.

Le train pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, arriveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.

Bureau à New York: 396 Broadway.

Bureau des billets en ville: 211 rue St-Charles.

J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
R. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.
22 juin—

Illinois Central

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LISEZ ATTENTIVEMENT.

Les passagers quittant sur le Train Rapide à 7:35 p. m. arriveront à

Memphis	6:40 a m	le jour suivant
Little Rock	3:35 p m	le jour suivant
Hot Springs	5:15 p m	le jour suivant
Louisville	5:45 p m	le jour suivant
St-Louis	5:16 p m	le jour suivant
Chicago	9:20 p m	le jour suivant
Cincinnati	9:30 p m	le jour suivant
Indianapolis	11:45 p m	le jour suivant

Les passagers quittant sur le Chicago Limited à 9:25 a. m. arriveront à

Memphis	8:15 p m.	
St-Louis	6:50 a m	le jour suivant
Louisville	7:45 a m	le jour suivant
Kansas City	9:45 a m	le jour suivant
Indianapolis	11:15 a m	le jour suivant
Chicago	10:56 a m	le jour suivant
Cincinnati	11:58 a m	le jour suivant
Toledo	6:55 p m	le jour suivant
Détroit	6:00 p m	le jour suivant
Cleveland	9:55 p m	le jour suivant

DE LARGES TRAINS VESTIBULES entièrement éclairés au gaz; chars avec compartiments pour fumeurs. CABINETS DE TOILETTE POUR DAMES, CHARS A FAUTEUILS (sièges libres), SALLES A MANGER, BUFFET, CHAR BIBLIOTHÈQUE, et CHARS A DORTOIRS, BUFFET et SALON POLLMAN, SERVICE DES REPAS DANS LES CHARS-SALLES A MANGER sur les deux trains sus-nommés.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, Coin des rues St-Charles et Commune.

WM. MURRAY, Agt. Pass. Div.
W. A. KELLOND, Asst. Agt. Pass. Gen'l.

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 9 DEC 1900.	Arrivées Quotidiennes
No 6	Expres de Memphis	No 7
4:00 p. m.	Chars Dortoirs Nouvelle-Orléans à Natchez, Vicksburg et Memphis.	9:10 a. m.
No 23	Express de jour locale	No 21
7:10 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	8:35 p. m.
No 34	BATON ROUGE	No 33
4:35 p. m.	Train d'Agrément, S'arrête à toutes les stations.	9:45 a. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.

W. A. KELLOND,
Assistant Gén. Agt. Pass.
WM. MURRAY, D. P. A.,
Nouvelle-Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE.

Atlanta & West Point R. R.
—AND—
The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars-restaurants. Service sans égal.

R. F. WYLY, Jr., G.P.& T. A., Atlanta, Géo.
W. B. TERHUNE, T. P. A.,
718 rue Commune, N-Orléans, Lne.
28mars—1an

Advice to People Who Have Weak Hearts.

The following letter and reply is an extract from the editorial page of the New York Evening Journal of December 28, 1899:

"I have an ailment of the heart—i. e., it beats heavily after every meal, no matter how light a meal, thereby causing much worry and expense. I have been to eight doctors, who all say 'it is simply a functional disorder of the stomach.' Still they cannot give me any relief with their medicines. Please do not advise me to row, box, swim, or exercise in any form, as the least exercise will set my heart abeating hard, heavily and rapidly. I am anxiously awaiting your advice."

"We think we can give this man with his weak heart some good advice. First, let him rest absolutely, lying down for at least thirty minutes before he eats anything, and let him rest—but NOT go to sleep—another half hour after eating. Let him try eating about 30 per cent of the amount which he eats now—even less, if possible. Let him take NO solids for breakfast. Let him above all eat very slowly, chewing every mouthful at least twenty times—as did Gladstone—and swallowing nothing without first reducing it to almost impalpable pulp, no matter how long that may take."

Good advice, every word of it. In addition to the above, the man should take a Ripans Tabule after each meal. It will benefit him. It will benefit anybody having a like trouble. Some people think they have heart trouble when it is really only a digestive disarrangement. A Ripans Tabule, taken after eating, materially aids digestion, drives away that full feeling, puts the stomach in prime condition, stimulates the action of the liver, and relieves the depressed and suffocating sensation in the chest and around the heart. There are thousands of people in all parts of the country who stoutly attest that Ripans benefit them in many other ways also. They banish pain and prolong life. One gives relief.

10 for 5 cents, at all druggists.